



LE COMMENTAIRE DE  
**Nestor Turcotte**

## Les Québécois sont pour....

**C'est l'habitude au Québec de dire : les Québécois sont pour... Généralement, ils n'ont jamais été consultés sérieusement sur les questions en cause.**

Mais des dirigeants s'arrogent le droit de dire qu'ils sont «pour». Il n'y a qu'une seule façon de savoir si tous les Québécois sont pour ou contre quelque chose de sérieux : opter pour la voie référendaire. Le projet de loi 52 et le projet de loi 60 mériteraient ce traitement.

Le projet de loi 52 - Loi concernant les soins de fin de vie - est un bel exemple. Pendant 29 jours, en Commission parlementaire d'audiences publiques, 60 % des mémoires soumis étaient contre l'aide médicale à mourir, ou soins de fin de vie (lire : euthanasie) et 34 % étaient favorables au projet de loi. La ministre a dit publiquement que les Québécois étaient pour la loi 52.

Il y a, au Québec, près de 9 000 médecins spécialistes et 23 % d'entre eux ont donné suite au sondage qui leur a été envoyé. La grande majorité de ceux qui ont répondu se sont montrés favorables (62 %) à l'euthanasie et, en défaveur (27 %). On a conclu que la grande majorité des médecins spécialistes étaient pour l'aide médicale à mourir. Moins de 2 000 médecins ont répondu au sondage et un peu plus de 60 % parmi eux se sont montrés en faveur de l'euthanasie ou de l'aide médicale à mourir. Avec 1 200 médecins sur 9 000, comment expliquer le silence de la majorité des médecins ?

J'ai déjà écrit un texte sur les euphémismes, c'est-à-dire l'utilisation d'une expression ou d'un mot qui tente de masquer ou d'adoucir la réalité mise en cause. Pourtant, le Code criminel canadien est bien explicite : le suicide assisté - aide médicale à mourir - ou encore

euthanasie est bel et bien un acte criminel. Comment la ministre s'est-elle prise pour contourner la loi canadienne ? Elle a remplacé «suicide assisté» par «soins de fin de vie».

Représantant le serment d'Hippocrate en 1996, l'Ordre français des médecins s'engageait à ceci : « Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir (chez le malade) la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité ».

« J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me le demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément. Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré et méprisé si j'y manque. »

On est loin de «l'aide médicale à mourir dans la dignité». La majorité des Québécois et des médecins spécialistes ne veulent pas de la loi 52. La ministre ne le dit pas. L'opposition officielle non plus. Les deux partis voteront pour la loi parce que les Québécois sont majoritairement... contre ! Belle démocratie !



Chez les filles, on parle de 19 % de décrochage, ce qui est passablement moins élevé que chez les garçons. PHOTO AGENCIE QMI

## AU BAS-SAINT-LAURENT ET AU QUÉBEC

# La lutte au décrochage scolaire fait des progrès

**La lutte au décrochage scolaire a fait des pas de géant ces dernières années, au Bas-Saint-Laurent mais aussi au Québec.**

**PIERRE MICHAUD**

Mais il y a encore beaucoup de travail à faire, constatent les différents partenaires régionaux engagés dans cette cause, notamment les groupes COSMOSS (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en santé) de La Neigette et de La Mitis, la Commission scolaire des Phares, l'UQAR, ACADEMOS (organisme de cybermentorat pour les 14 à 30 ans), l'UQAR, Formation Clef Mitis-Neigette, la Fondation Pro Jeune Est, le Cégep de Rimouski et le Carrefour Jeunesse Emploi, qui se font les promoteurs des 4e Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février prochains.

Le Bas-Saint-Laurent fait bonne figure par rapport à l'ensemble du Québec en se classant parmi les meilleures régions du Québec au plan de la diplomation pour les moins de 20 ans. Celui-ci est passé de 44 % à 75 % au cours des 40 dernières années, de 68 % à 75 % au cours des cinq dernières années.

Le Bas-Saint-Laurent est aussi la

région qui a le plus bas taux de décrochage scolaire de toute la province. Le décrochage est passé de 30 % à 26 % au cours des 20 dernières années. La situation continue d'être plus difficile chez les garçons québécois de moins de 20 ans, où le décrochage scolaire atteint 30 % dans les milieux les plus défavorisés. Chez les filles, on parle de 19 %. Chaque jeune sans diplôme coûte 120 000 \$ à la société québécoise.

### Parents inquiets

Les différentes études démontrent que le décrochage est un phénomène qui inquiète beaucoup de parents. Environ 40 % d'entre eux se demandent si leur enfant sera assez persévérant pour se rendre jusqu'à l'obtention d'un diplôme significatif. Chaque décrocheur coûte 120 000 \$ en moyenne à la société québécoise, pendant sa vie. Le Québec se situe au 9e rang des 10 provinces du Canada en termes de décrochage scolaire.

« L'abandon scolaire est un véritable problème social qui nous interpelle tous. Il est ainsi primordial de valoriser l'éducation et de soutenir la persévérance scolaire des jeunes jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant », mentionnent les partenaires régionaux.

**ANNONCEZ GRATUITEMENT VOS ÉVÉNEMENTS SANS BUT LUCRATIF**  
ERNIE.WELLS@QUEBECORMEDIA.COM

**Le Courrier du Fleuve**

**SUN MEDIA**  
Une compagnie de Quebecor Media

465, boul. Sainte-Anne,  
Rimouski G5M 1G1  
Téléphone  
418 721-1212  
Distribution Publi-sac pour plainte  
et requête 1 888 999-2272

Éditeur:  
Marc Pître  
Directeur de l'information:  
Ernie Wells  
Journalistes :  
Jean-Philippe Thibault, Sonia Lévesque  
Pierre Michaud, Alexandre D'Astous, Romain Pelletier, Brigitte Dubé, Olivier Therriault  
Adjointe administrative à l'éditeur :  
Lisa-Marie Picard

Adjointe aux opérations :  
Louise Ringuet  
Ventes :  
Annick : 418 629-2919  
Mont-Joli : 418 775-4381  
Matane : 418 562-4048  
Rimouski : 418 721-1212  
Infographie : Centre d'Infographie de Rimouski  
Directeur général régional,  
région Québec Est : Alain Saint-Amand  
Directeur général régional, Québecor Média :  
Mario Marois

Tirage : 54 704 exemplaires  
Édité par Corporation Sun Média,  
ayant son siège social au 612,  
rue Saint-Jacques, Montréal,  
QC H3C 4MB, imprimé par Les  
Presses du Fleuve Inc. ayant son  
siège social au 100, avenue de la  
Cour, Montmagny, Québec,  
G5V 2V9.